

Calendrier prévisionnel des prestations et récapitulatif des principaux livrables				
Phase	Intervention	Livrables	Contraintes à prendre en compte	Remarques
Examen des systèmes d'information	Phase intérimaire 1 : juillet	Point d'avancement de la phase 1 des travaux d'audit IT	Calendrier des livraisons informatiques et toutes activités induites par ces livraisons.	Date de restitution : fixée lors de la réunion de lancement.
	Phase intérimaire 2 : octobre Restitution finale IT : février	Examen des SI et des procédures de contrôle interne	Tout événement ayant un impact sur la mise à disposition du SI et l'activité de la DGA TECH.	
Phase intérimaire liée à l'examen des procédures de contrôle interne (gestion propre et gestion pour les tiers)	Octobre / Novembre	Rapport sur l'appréciation du dispositif de contrôle interne (phase intérim) Tableau de suivi des recommandations Rapport relatif à l'appréciation du dispositif de contrôle interne de France Travail lié à la gestion pour le compte de l'Unédic Rapport d'audit sur l'appréciation du dispositif de contrôle interne appliqué aux dispositifs financés par l'Etat	Calendrier imposé par l'Etat et/ou l'Unédic.	Les conclusions de la phase intérimaire font l'objet d'une présentation au comité d'audit et des comptes.
Pré-final	Nov/décembre	L'objectif, en concertation avec les commissaires aux comptes, est de développer les travaux de pré-final, pour alléger les opérations de clôture.		

Phase finale relative au contrôle des comptes (gestion propre)	Février/Mars	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels		Une synthèse de la mission est présentée aux membres du Conseil d'administration.
A chaque phase		Tableau récapitulatif des recommandations émises		Une distinction est opérée entre les recommandations de portée nationale et celles spécifiques à une région et/ou établissement. De même, une cotation du risque est effectuée. Les recommandations sont suivies d'un exercice sur l'autre.

*Exemple de contraintes liées aux dates imposées pour l'exercice 2025 :

- Date de remontée des comptes des régions : 16 janvier 2026
- Date de production des rapports relatifs aux SACC Etat aux services concernés de l'Etat : 31 janvier 2020
- Dates d'examen des comptes par le comité d'audit : 23 mars 2026
- Date du Conseil d'administration d'approbation des comptes : 26 mars 2026 (*).

Le planning d'intervention fait l'objet d'un accord annuel entre France Travail et le titulaire qui s'engage sur le respect des délais et encourt les pénalités prévues à l'article 2.10 du contrat en cas de non-respect de ces derniers.

(*) le 15 mars 2022 pour les comptes 2021